



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

Evreux, le 12 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES EN SUSPENSION

En raison de la persistance de conditions météorologiques défavorables, le seuil d'alerte à la pollution de l'air par les particules en suspension est dépassé ce jour, jeudi 12 décembre 2013.

Les particules en suspension (ou poussières) sont d'origine locale ou plus lointaine. Leur composition peut être très variée : naturelle ou liée à l'activité humaine (chauffage, industrie, trafic, agriculture).

En conséquence, Dominique Sorain, préfet de l'Eure, recommande la mise en œuvre des mesures suivantes :

• Pour les usagers de la route :

- réduire la vitesse de 20 km/h sur les axes routiers limités à 90 km/h ou plus,
- pratiquer le covoiturage et préférer les déplacements en transports en commun,

• Pour les industriels émetteurs de particules :

- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage,

• Pour les particuliers :

- éviter d'allumer les feux d'agrément utilisant du bois (cheminées).

A l'ensemble de la population, il est recommandé de :

- réduire les activités physiques et sportives intenses,
- les éviter pour les personnes sensibles (les personnes avec une pathologie respiratoire ou cardio-vasculaire, les enfants et les personnes âgées sont concernées),
- respecter son éventuel traitement médical, d'être vigilant à l'apparition de symptômes tels que toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge et au besoin, de consulter son médecin.

Contact Presse :

